



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

## COMMUNE D'AUMETZ

ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

6 place de l'Hôtel de Ville - 57710

TEL. 03.82.91.90.63 – aumetz.mairie@orange.fr

### OFFRE D'EMPLOI AGENT RECENSEUR DE LA POPULATION

La ville d'AUMETZ recrute 5 agents recenseurs :

Période de travail : de début janvier 2022 à fin février-début mars 2022 (pendant 7 semaines environ)

#### Profils :

- Grande disponibilité quotidienne (journée, soirée et week-ends),
- Large amplitude dans les horaires,
- Pas de congé pendant toute la durée de la collecte,
- Être capable d'organiser de façon optimale les tournées (sens de l'orientation et méthode),
- Aptitudes relationnelles, capacité au dialogue, ténacité,
- Discrétion, confidentialité et neutralité,
- Permis B et véhicule personnel recommandé
- Maîtrise de l'usage des SMS et téléphone portable exigé,
- Connaissance du territoire.

#### Missions :

- Se former aux concepts et aux règles du recensement, 2 séances de formation obligatoires à réaliser.
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son district et les faire valider par le coordonnateur,
- Assurer la collecte des données concernant les logements et les personnes habitant un secteur défini de la commune,
- Relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les détails impartis,
- Rendre compte de l'avancement de son travail au moins une fois par semaine au coordonnateur communal,
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

#### Salaire :

Les agents recenseurs seront rémunérés de manière forfaitaire pour un montant de 1.100,00 € (Mille Cent Euros) net, charges sociales déduites. La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement et au prorata du travail effectué.

**Dépôt des candidatures (cv et lettre de motivation) jusqu'au vendredi 17 décembre 2021.  
Par courrier à la Mairie d'Aumetz ou par e-mail : aumetz.mairie@orange.fr**